

Madame, Monsieur,

Votre club et la banque CIC Société Bordelaise ont signé un partenariat qui vous permet de bénéficier d'offres privilégiées, comme par exemple :

- **Des taux préférentiels sur vos crédits Immobilier et Consommation**
Frais de dossiers offerts sur les crédits Consommation et à 50% sur l'Immobilier
- **6 mois gratuits*** sur l'abonnement de base de votre Contrat Personnel (carte bancaire, compte chèque, banque à distance...)
- **50€ offerts** à l'ouverture d'un PEL, PEA, Plan Assur Horizons ou Plans Bourse
- **1 mois offert** sur vos assurances Auto ou Habitation ou Santé ou Prévoyance
- **15€ de réduction** sur l'achat d'un Pack « NRJ Mobile » ou « C Le Mobile » (téléphone + carte Sim, avec ou sans abonnement)

Autre avantage exclusif :

La licence remboursée

valable la 1^{ère} année sur une licence en cours de validité et jusqu'à un montant maximum de 50 €

Et pour vos enfants :

- **1 an offert*** sur un Contrat Personnel Parcours J
- **20€ offerts** sur un Livret Jeune ou Livret Première Epargne

Pour en savoir plus, retrouvez nos offres sur www.partenaires-cic.com ou venez faire la connaissance de notre équipe, nous vous réserverons notre meilleur accueil.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes très sincères salutations,

Alisun DE LOOZE et Benoît RIEGER
Conseillers CIC La Teste

Agence CIC La Teste
Alisun DE LOOZE et Benoît RIEGER
Résidence le Colisée - place Jean
Hameau
33260 La Teste
Tél : 05 57 72 06 30

* au-delà voir conditions en agence.

Offre réservée aux nouveaux clients, valable dans les 6 mois suivant l'ouverture du compte. Document non contractuel soumis à l'acceptation du dossier. Les prospectus simplifiés relatifs aux produits proposés dans ce document sont disponibles sur simple demande en agence et remis avant toute souscription.

CIC Société Bordelaise (Société Bordelaise de CIC)
SA au capital de 155 300 000 € - 42 cours du Chapeau Rouge 33000 Bordeaux -
www.cic.fr - RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272 Banques régies par les
articles L 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - pour les opérations
effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance (www.orias.fr)